Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 9 (1963)

Heft: 8

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE DE PRESSE... REVUE DE PRESSE.

lement sur le droit constitutionnel, mais aussi, et dans une mesure au moins équivalente, sur des considérations d'ordre social, c'est-à-dire sur une bonne harmonie régnant dans le peuple tout entier pour la vie commune journalière. L'équilibre social de la démocratie, suisse est le terrain favorable qui engendrera le sentiment de sécurité que doivent éprouver dans un pays, les paysans et les ouvriers, les artisans et les employés.

Notre démocratie implique la co-responsabilité de chaque individu. L'idéal inspirant le peuple suisse doit être celui de l'homme conscient de ses responsabilités, que ce soit à l'égard de sa famille, envers la collectivité

ou dans l'exercice de sa profession.

La morale de l'entreprise et le travail de qualité, ces bases de notre prospérité, reposent sur cette responsabilité. Nous devons être conscients du fait que l'envahissement actuel de notre pays par la main-d'œuvre étrangère peut porter atteinte sérieusement à ces principes fondamentaux. La responsabilité envers la collectivité exige une participation active de chaque citoyen aux affaires publiques, à l'échelle de la Commune, du Canton, de la Confédération. Le penchant accru à se retrancher dans la sphère privée pour goûter un sentiment de bien-être matériel ne peut à la longue profiter à notre démocratie. Il ne faut pas confondre le service de l'Etat et l'identification de l'individu avec l'Etat. Dans notre démocratie, il doit y avoir une place suffisante pour la sphère privée, pour l'activité personnelle de chacun. C'est de même le sens du fédéralisme de garantir une zone d'activité propre aux divers groupements de notre pays. Lorsque d'importantes questions relatives aux conditions de travail sont réglées par des contrats collectifs, par exemple, sans que l'Etat intervienne, nous sommes en présence du véritable fédéralisme.

Notre co-responsabilité s'étend au-delà de nos frontières. La neutralité suisse n'a jamais été interprêtée comme un désintéressement pour les problèmes humains se présentant au-delà des propres frontières. La neutralité, c'est la réalité de notre existence en tant que nation, en tant que Suisse libre. Sa justification ne résulte pas en dernier lieu des services rendus aux autres parties du monde, à la disposition desquelles nous tenons une zone permanente de refuge spirituel, d'activité charitable et de médiation politique, pour les périodes troublées. La Croix-Rouge internationale est l'une de ces justifications, l'aide aux pays sous-développés, sans objectif politique, en est une autre. Si la neutralité n'est pas comprise comme une obligation et co-responsabilité, elle menace de paraître une simple commodité. Dans le cours des énormes transformations qui s'accomplissent actuellement partout, sur les plans économique et social, de grandes tâches attendent la génération actuelle du peuple suisse. Elle pourra les mener à bien si elle demeure fidèle, dans ses idées et dans son comportement, à l'idéal de l'homme conscient de ses responsabilités et des principes démocratiques.

NOUVELLE PROPAGANDE TOURISTIQUE

La commission de l'Office national suisse du tourisme, siégeant sous la présidence de M. Gabriel Despland, conseiller aux Etats, a approuvé le projet définitif du pavillon des vacances à l'Exposition nationale suisse de Lausanne en 1964. La Suisse sera présentée en tant que pays de vacances par une nouvelle projection, qui est une invention suisse, dans un local formant une voûte céleste sur laquelle, par le jeu de lumière de 56 rayons de projection d'une surface totale de 600 mètres carrés, des possibilités de présentation considérables s'offriront au public.

M. Werner Kaempfen, directeur de l'Office national suisse du tourisme, a présenté ensuite le rapport de situation, lequel mentionne que le recul du nombre des nuitées jusqu'à fin mai s'est élevé à près de 4 % (moins 5,3 pour les nuitées d'hôtes étrangers). La commission a examiné les mesures de propagande envisagées et celles qui devront être prises pour s'adapter à la nouvelle évolution en matière de tourisme international. Alors que les chemins de fer fédéraux enregistrent un nombre toujours plus élevé de voyageurs et que nos routes reçoivent un effectif de voitures toujours plus considérables, on enregistre, fait curieux, un recul en ce qui concerne le tourisme suisse. Comme cette tendance se manifeste également dans d'autres pays européens, elle prouve que l'on se trouve désormais en face d'un profond changement de structure du tourisme, c'est-à-dire que les touristes recherchent plutôt des logements de vacances et des places de camping, où la statistique touristique échappe à la rigueur des contrôles d'hôtels, et que pour des considérations d'ordre financier et économique, certains pays invitent leurs ressortissants à ne pas passer leurs vacances hors des frontières. Le but principal de la propagande touristique suisse sera d'empêcher que le tourisme d'été ne soit qu'un tourisme rapide de passage. Le programme touristique de l'Office national suisse du tourisme basé sur le slogan qui propose de voyager en Europe et de se reposer en Suisse, et qui préconise donc des vacances calmes et reposantes, comprend surtout des manifestations culturelles et prévoit une série de campagnes consacrées à l'effort culturel de la Suisse, en Europe et dans les pays d'outre-mer.

La commission a nommé comme vice-directeur de l'Office à Zurich, M. Christian Signorelli, de Sur, aux Grisons, qui, depuis 15 ans, dirige l'agence de l'Office national suisse du tourisme à Francfort.

POUR LES SINISTRES DE SKOPLJE

L'œuvre suisse d'entraide ouvrière a mis immédiatement deux millions de dinars à disposition des sinistrés de Skoplje, qui vient d'être terriblement ravagée par un tremblement de

REDACTION: SILVAGNI-SCHENK, 17 bls, quai Voltaire. — GERANT: F. LAMPART

SIEGE SOCIAL: 10, rue des Messageries, Paris, Xs. C.C.P. Messager

IMPRIMEUR: I.F.Q.A.-Cahors, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 31.700. - Dépôt légal: III-1963 - No 96/1963

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal

Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17 bls, quai Voltaire, Paris. 70